

RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours Supra-Z – Voyage pour 2 personnes

1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours est organisé par :

Supra-Z

6068 boulevard Métropolitain Est, suite 100

Saint-Léonard (Québec) H1S 1A9

Canada

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le 1 avril 2026 et se termine le 31 mars 2027 à 23 h 59 (heure de l'Est).

Le tirage du grand prix aura lieu dans les jours suivant la fin du concours.

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence.

Les employés, représentants, agents et partenaires de Supra-Z, ainsi que toute personne résidant sous le même toit que ceux-ci, ne sont pas admissibles au concours.

4. COMMENT PARTICIPER

Les participants peuvent accumuler des participations au concours de plusieurs façons :

Inscription client

Toute personne qui crée un compte client auprès de Supra-Z et fournit son nom, son adresse courriel et son numéro de téléphone reçoit une (1) participation au concours.

Factures

Chaque facture émise par Supra-Z donne droit à une (1) participation supplémentaire.

Références

Lorsqu'un client réfère un nouveau client et que ce nouveau client effectue sa première commande chez Supra-Z, la personne ayant fait la référence obtient cinquante (50) participations supplémentaires.

Participation sans achat

Aucun achat n'est requis pour participer au concours.

Une participation peut être obtenue en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

concours@supraz.ca

en indiquant le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du participant.

Une seule participation sans achat est permise par personne pendant toute la durée du concours.

5. PRIX

Le prix principal consiste en un voyage pour deux (2) personnes d'une valeur approximative de 10 000 \$.

Le prix pourra comprendre notamment :

- transport aérien
- hébergement
- croisière ou forfait voyage équivalent

La composition exacte du prix peut varier selon les disponibilités au moment de la réservation.

Le prix n'est ni transférable ni échangeable contre de l'argent.

Supra-Z se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

6. TIRAGE

Le tirage sera effectué au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues durant la période du concours.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations enregistrées.

7. SÉLECTION DU GAGNANT

La personne sélectionnée sera contactée par téléphone ou par courriel.

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra :

- répondre correctement à une question d'habileté mathématique
- confirmer son admissibilité
- accepter les modalités du concours

Si la personne sélectionnée ne peut être jointe dans un délai raisonnable ou ne satisfait pas aux conditions, un nouveau tirage pourra être effectué.

8. REMISE DU PRIX

Le prix sera remis dans un délai raisonnable après la confirmation de l'admissibilité du gagnant.

Le gagnant devra fournir une preuve d'identité valide.

9. PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Supra-Z se réserve le droit de disqualifier toute personne qui :

- tente de manipuler le concours
- utilise plusieurs comptes ou identités
- fournit de fausses informations
- contrevient au présent règlement

Supra-Z peut annuler toute participation jugée frauduleuse ou abusive.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Supra-Z n'est pas responsable de toute défaillance technique, erreur humaine, problème informatique, interruption de service, perte de données ou tout autre incident pouvant affecter la participation au concours.

11. UTILISATION DU NOM DU GAGNANT

En acceptant le prix, le gagnant accepte que son prénom et sa ville puissent être utilisés par Supra-Z à des fins promotionnelles sans compensation supplémentaire.

12. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du concours seront utilisés uniquement pour l'administration du concours et pour les communications liées aux services de Supra-Z.

Ces renseignements ne seront pas vendus ni transmis à des tiers.

13. MODIFICATION OU ANNULATION

Supra-Z se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté rendent nécessaire une telle décision.

14. PLATEFORMES TIERCES

Si le concours est promu sur les réseaux sociaux, il n'est en aucun cas associé, géré ou sponsorisé par Facebook, Instagram ou toute autre plateforme.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.

16. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement complet du concours est disponible sur le site web de Supra-Z.